

CÉRÉMONIE DES VŒUX

MAZIÈRES

LE SAMEDI
10 JANVIER 2015



**Remerciements
à l'équipe
précédente
pour les actions
engagées dans
l'aménagement
de la commune**

- ❖ Village Tergâtine
- ❖ Réhabilitation salle paroissiale
- ❖ Espace associatif (ancienne salle de Judo)
- ❖ Club House Football
- ❖ Boutique solidaire
- ❖ Horloge – Vitraux église
- ❖ Logements adaptés route de Verruyes
- ❖ Ateliers municipaux
- ❖ Effacement des réseaux route de Verruyes
- ❖ Travaux rues des Forges, du Pré Martinet, des Touches et des Glycines
- ❖ Première tranche travaux de l'Eglise
- ❖ Restauration des halles
- ❖ Extension Huit à Huit

**DÉMARCHE
RETENUE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL
POUR DÉFINIR
LES PRIORITÉS
ET PRÉPARER
LES DÉCISIONS
DES ANNÉES
2015 – 2020**



Démarche en 5 étapes

1. Poursuivre les travaux de l'équipe précédente.
2. Recenser les besoins d'investissement des prochaines années
3. Faire l'état des lieux des locaux propriétés de la commune.
4. Poursuivre la réflexion pour définir les priorités dans le cadre d'un programme pluri-annuel 2015/2020.
5. Planifier les investissements en fonction des possibilités budgétaires annuelles.

1

Poursuivre les
travaux
de
l'équipe
précédente

- ❖ Poursuite des travaux de rénovation extérieure de l'Eglise dans le cadre de la deuxième tranche (Chœur, clocher, sacristie).
- ❖ Rénovation du lavoir intérieur et extérieur situé rue de la Fontaine.
- ❖ Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques situés rue de la conciergerie et suppression des anciens poteaux en ciment.
- ❖ Travaux de réfection de la rue des sablières allant au cimetière

RESTAURATION DU LAVOIR DE MAZIÈRES



LE LAVOIR DE MAZIÈRES

Ce lavoir fut acheté par la commune vers 1846 et reconstruit au cours des années 1881-1884. A cette fin, une souscription publique fut réalisée et a rapporté 410 francs.

En 1908, en raison de la baisse de débit de la source alimentant le lavoir, un abaissement de la cuvette du lavoir est décidé.

Au début du 20^{ème} siècle, la municipalité adjoint au lavoir qu'elle vient de restaurer un local pour recevoir la pompe des sapeurs-pompiers. Une potence avait été établie pour faire sécher les tuyaux. Ce local servit jusqu'en 1973, date à laquelle celui-ci a été transféré à côté du Docteur BRIBET.

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT DES LIEUX

Compte tenu de l'état de vétusté de ce patrimoine communal et le fait que l'Europe apportait des subventions dans le cadre du programme FEADER pour la rénovation du patrimoine, l'ancienne équipe avait pris la décision en 2012 de faire établir un diagnostic et de chiffrer les travaux pour la conservation du patrimoine.





ESTIMATION DES TRAVAUX

• LOT 1	COUVERTURE	13 743,20
• LOT 2	GROS ŒUVRE	37 064,90
• LOT 3	CHARPENTE – MENUISERIE	9 305,00
• LOT 4	PEINTURE	1 624,58
• SÉCURITÉ PROTECTION SPS		895,50
• ECONOMISTE		1 100,00
• FRAIS D'ARCHITECTE		5 474,08
• MONTANT DES TRAVAUX H.T		69 207,26
• TVA 20 %		<u>13 841,45</u>
• MONTANT TTC		83 048,71

TRAVAUX DU LAVOIR

SUBVENTIONS ACQUISES

• EUROPE FEADER	31 279,05
• PROXIMA PAYS DE GÂTINE	<u>12 000,00</u>
• TOTAL SUBVENTIONS	43 279,05

Travaux subventionnés à hauteur de 63 %

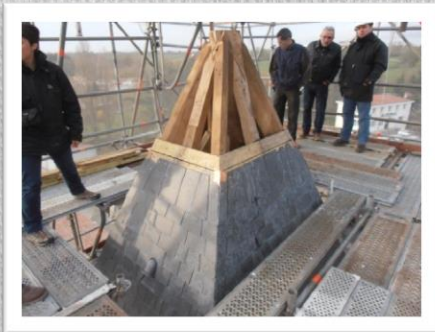
**Les travaux doivent être achevés le 30 juin 2015
pour bénéficier de la subvention de l'Europe**

LA TRANCHE 1 DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT BARNABÉ

Total des travaux	364.777,54
Total honoraires	145.536,80
Total missions	8.748,77
Total tranche 1	519.063,11



LA TRANCHE 2 DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT BARNABÉ



Gros œuvre	158.248,54
Charpente	42.766,75
Ferronnerie	1.128,00
Couverture ardoise	39.433,18
Vitraux	1 994,03
Paratonnerre et Coq	5 890,00
Total TTC	249.460,50



FIN DES TRAVAUX = AVRIL 2015

LA TRANCHE 2 DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT BARNABÉ

Total TTC 249.460,50

Nous avons prévu au budget
une somme de 222.841 euros.
La différence (26.619,50 euros) est
largement couverte par deux
subventions notifiées après le vote du
budget 2014, à savoir le conseil régional
pour 30.000 euros et l'Etat pour
49.738,94 euros.



FIN DES TRAVAUX = AVRIL 2015

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA CONCIERGERIE



Total TTC

22 899,42 euros

Depuis maintenant plusieurs années, la commune de Mazières a souhaité aménager le bourg en enfouissant les réseaux électriques et téléphoniques et par voie de conséquence en supprimant les poteaux.

C'est une opération financière importante pour la commune qui ne peut se faire qu'en lien avec la Régie du SIEDS, SEOLIS et France Télécom.

C'est ainsi que l'équipe précédente a réalisé tout particulièrement les travaux route de Verruyes, rue du Pré Martinet et rue des Forges.

Nous avons profité en 2014 d'un programme spécifique du SIEDS pour réaliser l'enfouissement rue de la Conciergerie.

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DES SABLIERES AU CIMETIÈRE



Total TTC

18 524,19 €

L'équipe précédente avait programmé des travaux de réfection du trottoir de la rue des sablières au cimetière.

Les entrées des riverains ont donc été bitumées à chaud. Une partie du réseau pluvial a été remise à neuf.

L'entreprise en a profité pour goudronner le chemin piétonnier d'accès à la place longeant le Crédit Agricole.

En cas de fortes pluies, cette rue et ce chemin ne verront plus leurs graviers emportés.

TRAVAUX EXTÉRIEURS DU PRESBYTÈRE

Total Travaux 2014	8 708,38 €
• Facture menuiserie	4 326,99
• Facture couverture	4 381,39



Compte tenu de l'état de vétusté de l'extérieur du Presbytere, un début de travaux a été engagé en 2014 au niveau de la couverture et des menuiseries extérieures.

Il conviendra de prévoir ultérieurement de refaire les peintures extérieures de ce bâtiment.

2

Recenser les projets d'investissement

Recensement effectué sans ordre de priorité

- ❖ Prévoir un lieu de restauration plus fonctionnel pour les enfants de la maternelle actuellement hébergés au Collège pour les repas du midi. En effet, à ce jour, les enfants déjeunent dans des conditions difficiles (Mobilier non adaptés, horaires imposés ..etc)
- ❖ Prévoir une salle de conseil municipal et de mariage accessible à tous pour respecter la loi du 11 février 2005.
- ❖ Poursuivre les travaux de rénovation intérieure de l'Eglise.
- ❖ Envisager des locaux plus fonctionnels pour l'école de musique actuellement hébergée dans des locaux étroits en dessus de la bibliothèque.

2

Recenser les projets d'investissement

- ❖ Enfouir les réseaux électriques et téléphoniques dans le centre bourg (Places de l'Eglise, de la Mairie et des Marronniers).
- ❖ Engager une étude d'aménagement du centre-bourg en vue de préparer les différentes tranches de travaux dans les prochaines années.
- ❖ Envisager des travaux intérieurs de réhabilitation de la salle socio-éducative
- ❖ Etudier la faisabilité de démolition du château d'eau pour améliorer l'entrée du bourg.
- ❖ Prévoir un lieu de répétition pour les Starters pour éviter de mobiliser la salle socio-éducative.

3

Etat des lieux
des locaux
dont la
commune est
propriétaire

- ❖ L'ancien centre de secours situé route de Château-Bourdin
- ❖ Anciens locaux des bains-douches situés à côté des écoles
- ❖ Maison située à côté de la Boulangerie
- ❖ Bureaux actuels de la gendarmerie situés rue du Pré Martinet
- ❖ Bureaux et logement de la trésorerie situés rue de la conciergerie
- ❖ Les anciennes halles de Mazières
- ❖ Anciens locaux de la Poste situés route de Parthenay

ANCIEN CENTRE DE SECOURS

L'ancien Centre de secours, situé route de Château Bourdin, est dans un état tel qu'il n'est pas envisageable actuellement de l'affecter à d'autres besoins que du stockage de matériel.



Des travaux importants seraient nécessaires pour le rendre utilisable (pas d'isolation, pas de chauffage, présence d'amiante ... etc).

Une réflexion doit être engagée pour imaginer l'avenir de ce local.

ANCIENS LOCAUX DES BAINS DOUCHES



Ce local, propriété de la commune, a été mis à la disposition de la communauté pour la distribution alimentaire.

Il pourrait être utilisé effectivement pour le projet de cantine de l'école maternelle.

Dans ce cas, des travaux d'aménagement sont nécessaires pour le rendre utilisable et respecter les normes sanitaires.

Il conviendra alors de trouver un autre local pour les activités de la distribution alimentaire.

MAISON PRÈS DE LA BOULANGERIE



Cette maison est la propriété de la commune et peut donc être utilisée pour héberger des activités.

Même si la toiture a été refaite ces dernières années, des travaux importants sont nécessaires pour la rendre utilisable.

Une réflexion doit donc être engagée pour imaginer l'avenir de ce local.

BUREAUX DE LA GENDARMERIE ET DE LA TRÉSORERIE



Les locaux de la Gendarmerie actuelle et de la trésorerie, propriétés de la commune, ont été mis à la disposition de la communauté qui a pris en son temps la compétence de gestion.

Suite au transfert de la Gendarmerie dans les nouveaux bureaux en février prochain, le local revient à la commune sauf si la communauté en trouve une autre destination.

Le logement du percepteur qui n'est plus utilisé pourrait revenir à la commune. Mais des travaux seraient alors nécessaires pour le rendre indépendant des bureaux.

Difficile donc d'imaginer de les utiliser pour les besoins de la commune.



LES LOCAUX DES ANCIENNES HALLES



Les locaux des anciennes halles, propriétés de la commune, ont toute une histoire et ont connu plusieurs utilisations (mairie, salle de théâtre, crédit mutuel, poissonnier ...).

Actuellement, le rez de chaussée est loué à la Poste et l'étage comprend trois locatifs.



ANCIENS LOCAUX DE LA POSTE



C'est un bâtiment « historique » de notre commune. La vente avait été imaginée en son temps mais n'avait pas trouvé d'acquéreur.

Le cabinet Ortho-Zen et la boutique solidaire utilisent une partie du rez-de-chaussée, à savoir l'ancien centre de tri et quelques bureaux

Ce bâtiment est « imposant » en surface (3 niveaux plus un sous-sol) mais nécessite des travaux importants pour le rendre utilisable pour plusieurs activités (prévoir un ascenseur extérieur pour accéder aux différents étages sans toucher à la surface intérieure).

Une réflexion doit donc être engagée quant à l'avenir de ce local.

4

**Définir les
priorités dans
le cadre d'un
programme
sur plusieurs
années**

Chacun comprendra qu'un débat est nécessaire

- ❖ D'un côté, des besoins de locaux pour répondre aux souhaits des associations, pour respecter les exigences des normes d'accessibilité et pour améliorer les services aux utilisateurs.
- ❖ De l'autre côté, des surfaces de locaux certes disponibles mais qui nécessitent des travaux parfois importants pour les rendre utilisables.

4

**Définir les
priorités dans
le cadre d'un
programme
sur plusieurs
années**

**Nécessité de compléter la réflexion
avant de prendre les décisions.**

**Le Conseil Municipal
prévoit donc :**

- ❖ d'établir, avec l'aide d'un cabinet d'études, un premier chiffrage des différentes hypothèses d'utilisation possibles.
- ❖ de prévoir une réunion spécifique à l'intention des associations directement concernées (Ecole de musique, bibliothèque, distribution alimentaire, boutique solidaire, les Starters ...) pour avancer dans la démarche.
- ❖ d'organiser une réunion publique pour recueillir les remarques, les idées et les souhaits.

AU COURS DU DÉBAT, DES QUESTIONS SERONT POSÉES

Exemple 1

Déplacer la salle
du conseil
municipal au rez-
de-chaussée

Obligation de
déménager la
bibliothèque

Dans quels lieux ?

Ancienne poste ?

Maison Boulangerie?

Autre lieu ?

Exemple 2

Utiliser les
anciens locaux
des bains douches
pour la cantine
des maternelles

Obligation de
reloger la
distribution
alimentaire

Dans quels lieux ?

Ancienne poste ?

Autre lieu ?

5

Planifier les investissements en fonction des possibilités budgétaires annuelles.

Les marges de manœuvres financières de la commune sont étroites.

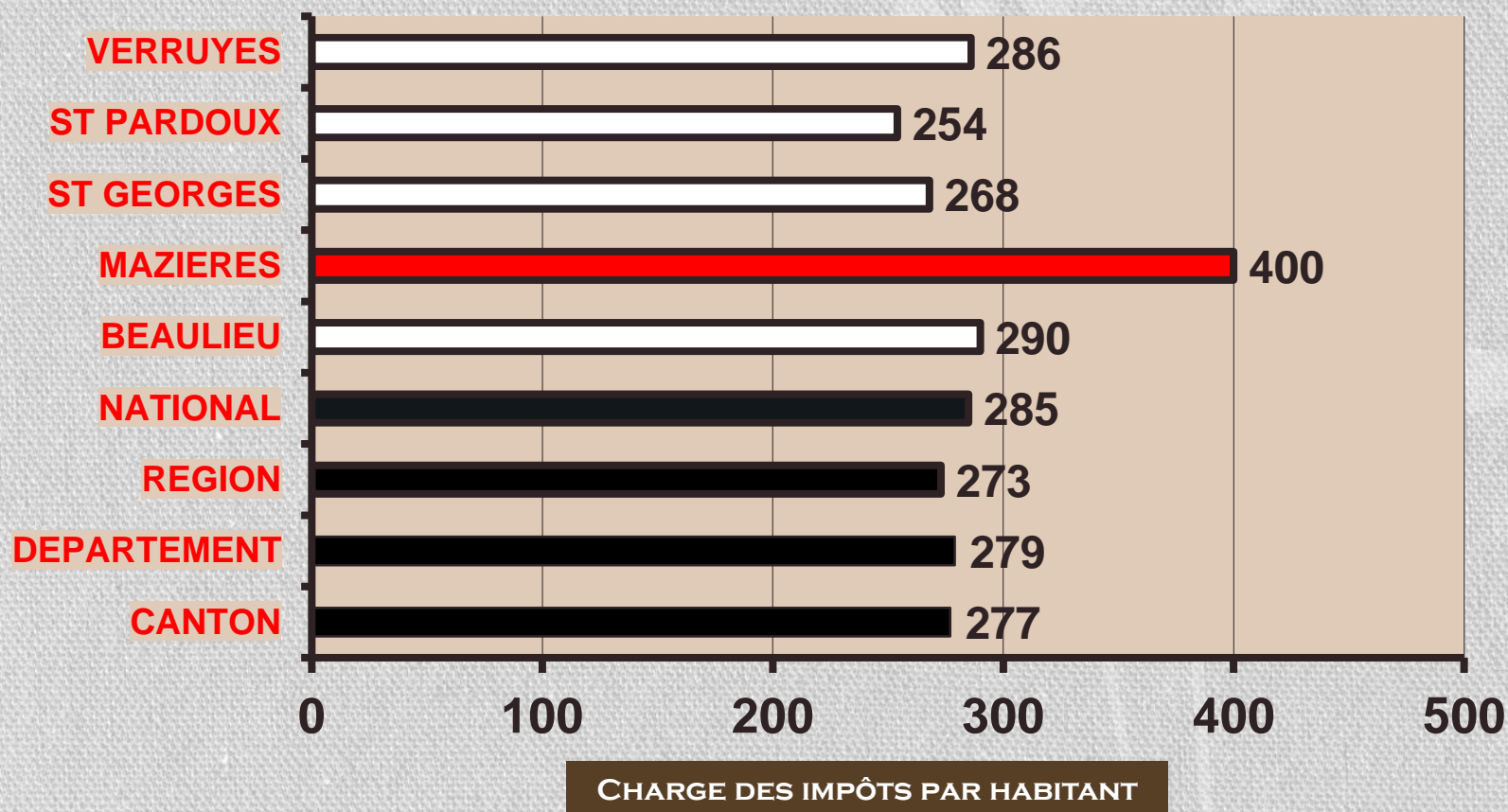
Elles sont fonction des recettes.

Quelles sont les recettes d'une commune?

- ❖ Les impôts
- ❖ Les emprunts
- ❖ Les dotations de l'Etat
- ❖ Les subventions

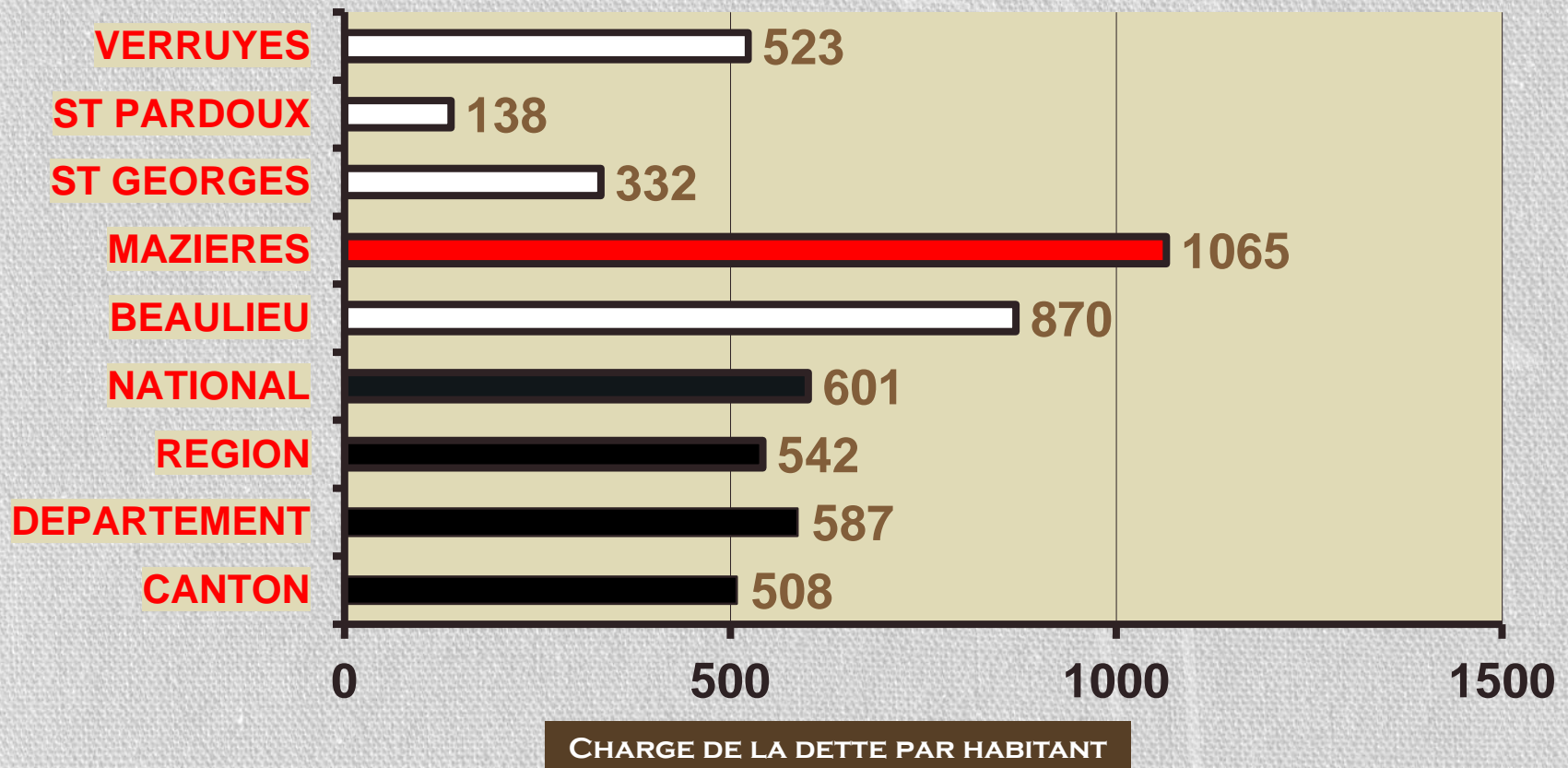
LES IMPÔTS

Nous n'avons pas l'intention d'augmenter les impôts car déjà élevés par rapport aux autres communes du canton. Les impôts représentent 56% des recettes de fonctionnement de notre commune. La charge par habitant pour notre commune est de 400 euros alors qu'elle n'est que de 277 euros pour le canton, conséquence du taux élevé du foncier bâti.



LES EMPRUNTS

Ces dernières années, des emprunts ont été nécessaires pour financer les travaux de la route de Niort et de la tranche 1 de l'Eglise. Compte tenu de l'encours actuel de la dette (1.059.686 euros) et de la charge par habitant (1.065 euros), il ne sera pas possible d'effectuer de nouveaux emprunts pendant la mandature car nous risquons d'être « rappelé à l'ordre » par la chambre régionale des comptes.



LES DOTATIONS DE L'ETAT

L'Etat apporte un soutien au budget des communes en versant chaque année une dotation de fonctionnement. Pour la commune de Mazières, c'est une somme non négligeable puisqu'elle représente 25% des recettes de fonctionnement.

Or, cette dotation va baisser les prochaines années. En effet, l'Etat, compte tenu des difficultés budgétaires, a prévu de baisser la dotation des collectivités de 11 milliards de 2015 à 2017 (soit 3,67 milliards chaque année).

Notre commune sera donc directement concerné par une baisse de sa dotation d'environ 10%. Donc autant de ressources qui ne seront plus disponibles pour investir.

Il conviendra donc d'être très vigilant dans les dépenses de fonctionnement pour prévoir de mettre de côté chaque année entre 100 et 150 000 euros pour continuer à financer les investissements.

- ❖ **LE CONSEIL GÉNÉRAL** : notre commune bénéficiera d'une subvention de 50.230 euros au cours de la période 2015-2020.
- ❖ **LE CONSEIL RÉGIONAL** peut intervenir sur les projets d'investissement dans le cadre du programme FRIL (Fonds régional d'initiative local). Notre commune en a bénéficié pour les travaux de l'Eglise.
- ❖ **L'ÉTAT** intervient dans le cadre du programme DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) sur des investissements spécifiques. Notre commune en a bénéficié sur les travaux de l'Eglise
- ❖ **L'EUROPE** peut être aussi un partenaire pour certaines opérations bien ciblées (exemple du dossier du lavoir).
- ❖ D'autres partenaires peuvent aussi apporter leur soutien. C'est le cas de la **RÉGIE DU SIEDS** pour l'enfouissement des réseaux. A ce sujet, bonne nouvelle pour 2015 (voir diapo suivante).

UNE BONNE NOUVELLE POUR 2015

N/réf. : ECH / CLA 18/12/2014

Affaire suivie par Etienne Chateigner 05.49.32.32.77

Objet : notification de l'aide pour l'effacement des réseaux situés Centre-Bourg - Places de l'Eglise et des Marronniers

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER) a confirmé l'aide relative à l'effacement des réseaux situés Centre-Bourg - Places de l'Eglise et des Marronniers, dans le cadre du programme SIEDS Syndicat Environnement 2015.

En effet, votre commune a obtenu une aide de 100% du montant des travaux mentionnés dans la Décision N° 14-12-16-D-02-227. Un chargé d'affaires SEOLIS reviendra vers vous pour le suivi technique et la planification des travaux.

Afin d'informer les administrés des Deux-Sèvres du rôle de notre syndicat, il me serait agréable que vous puissiez faire part de ces dispositions dans vos supports de communication.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



6

**Projets sur notre
commune sans
incidence
financière**

- ❖ La Maison de Santé
- ❖ Les sanitaires à l'échangeur nord
- ❖ Les nouveaux locaux de la Gendarmerie
- ❖ Le mémorial des anciens combattants
- ❖ Le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal

7

MERCI à toutes celles et ceux qui participent à l'animation de notre commune

- Les associations sportives, sociales, culturelles, et humanitaires.
- Le Comité de rédaction de la Cra-cotte.
- Les membres extérieurs des commissions municipales (CCAS).
- Les bénévoles de la bibliothèque.
- Les délégués des comités de jumelage

Investir dans un territoire est nécessaire
L'animer avec toutes les bonnes volontés est primordial...
MERCI aux associations qui assurent cette mission

QUELQUES ÉVÈNEMENTS ...

- ❖ Le marché africain de fin avril avec le Comité de jumelage du Togo,
- ❖ Le téléthon cantonal. Résultat pour le 25ème anniversaire en 2014 : 4.954 euros
- ❖ Projet d'organisation d'une fête communale avec les associations à la fin juin
- ❖ Partenariat Pologne : venue d'une délégation en 2015
- ❖ Solidarité autour de l'opération Ferraille avec le comité de jumelage du Togo : 65 Tonnes / 5.111€
- ❖ Les initiatives avec les écoles et le collège pour le devoir de mémoire à l'occasion du centenaire 1914/1918

MERCI à nos artisans, nos commerçants, nos entreprises qui participent à l'activité économique de notre commune

8

Le Collège de
Mazières
Champion
de France
de Golf UNSS
pour la
deuxième
année


Mazières en Gâtine

Avec le titre de champions inter-académiques obtenu le 2 avril à Cognac, l'équipe des jeunes golfeurs s'était qualifiée pour le championnat de France. Ils se sont retrouvés en mai dernier sur le golf de Cerny en Laonnois, dans le département de l'Aisne pour affronter 17 équipes et remporter le titre de champion de France.



Paul FAUTRAT – Baptiste GILBERT – Gaël SAVARIAUX
Charles TESTARD – Lucas PARODI

Un grand bravo à cette jeune équipe au mental d'acier, qui a su faire preuve de beaucoup de concentration, d'adresse, de rigueur ainsi qu'à leurs professeurs Stéphane Lusseau Philippe Hauret-Clos et François Bien, leur professeur de golf.

Conclusion

Le Maire et l'équipe municipale, s'ils ont pour mission première d'assurer la gestion quotidienne de la commune, auront à cœur également de répondre aux souhaits des habitants en prévoyant les investissements utiles et indispensables pour les prochaines années.

Ils vous adressent tous leurs meilleurs vœux à partager avec votre famille, les membres de votre association et tous ceux qui vous sont proches.